

# SMAGGA

## zine

[www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr)

### edito

#### Trop d'eau, ou pas assez ?



Trop d'eau dans le Garon et c'est l'inondation. Pour sécuriser les secteurs à risque, le SMAGGA poursuit sa campagne de protection contre les crues trentennales.

Pas assez de pluie, et c'est notre ressource en eau potable qui en pâtit. Saviez-vous que la nappe du Garon est alimentée de façon égale par les précipitations et la rivière ? Pour préserver notre nappe et limiter les crues, il est primordial de gérer l'eau de pluie à l'échelle du bassin versant du Garon. Pour cela, des outils existent : le contrat de rivière\* et le SAGE\*\*. Dans le cadre du second contrat de rivière, la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'échelle du territoire du bassin versant du Garon sera l'une de nos priorités. Demandé par l'Etat, l'objectif est clair : atteindre d'ici l'horizon 2015 un bon état des eaux, tant qualitatif que quantitatif. Ne tardons pas, le compte à rebours a déjà commencé.

**Paul Minssieux**  
Président du SMAGGA,  
Syndicat Mixte d'Aménagement et de  
Gestion du bassin versant du Garon

# La nappe du Garon est-elle éternelle ?

**Inscrite au premier contrat de rivière, une étude sur la nappe du Garon a été commandée par les syndicats intercommunaux de distribution d'eau potable. Faut-il avoir peur d'une pénurie de la ressource pour l'avenir ? Quelle est sa qualité ? Enquête.**

La nappe phréatique du Garon est alimentée de manière équivalente par les infiltrations provenant de l'eau de pluie et de l'eau de la rivière. «*En moyenne, nous pompons chaque année 5 millions de m<sup>3</sup> d'eau*», indique Daniel Jullien, Président du SIDESOL<sup>(1)</sup>, soit le volume de 2 000 piscines olympiques. Les années de sécheresse, le niveau de la nappe descend naturellement. Ce phénomène est amplifié par la surconsommation d'eau engendrée par l'effet canicule. La température grimpe et nous recherchons la fraîcheur de la douche ou du bain. En 2003, les volumes consommés ont ainsi

atteints 7,65 millions de m<sup>3</sup>. «*Après une année caniculaire et pauvre en précipitations, il faut environ 6 années à la nappe pour retrouver son niveau initial*», souligne le Président.

Le réchauffement de la Terre annoncé par la communauté scientifique prévoit le rapprochement des années de forte chaleur. Dès lors, faut-il taxer davantage le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable pour limiter les gaspillages ?

#### Changer les comportements

Pour une famille de 4 personnes installée sur le territoire du SIDESOL, la consommation annuelle d'eau potable est d'environ (suite page 4)

\*Le contrat de rivière est un outil opérationnel qui permet, aux différents acteurs de l'eau de s'engager sur un bassin versant, et de mener des actions concrètes pour l'amélioration de la ressource en eau.

\*\*Le SAGE est un outil réglementaire de planification qui fixe des objectifs généraux d'utilisation de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

## zoom

Ils ont débuté à Givors en 2007 et se poursuivront prochainement sur la commune givordine ainsi qu'à Brignais, Grigny et Montagny sur un linéaire total de 5,5 km de rivière. Coût de l'opération : plus de 4,5 millions d'€ HT\*.



• **Tranche 1** : Givors, sur le Mornantet entre le pont SNCF et le pont de la rue Romain Rolland.  
*Quoi ?* Mise en place d'un batardeau (digue amovible) et protection par un muret.  
*Combien ?* 188 000 €\*  
*Quand ?* 2009

• **T2** : Grigny, sur le Garon.  
*Quoi ?* Réfection d'un pont pour le replacer dans l'axe d'écoulement, élargir sa travée et supprimer sa pile centrale, augmenter la hauteur sous sa voûte. Construction de murets et de diguettes.  
*Combien ?* 617 000 €\*  
*Quand ?* 2010 (sous réserve)

• **T3** : Grigny, sur le Garon.  
*Quoi ?* Construction d'une diguette sur un linéaire de 100 mètres.  
*Combien ?* 90 000 €\*  
*Quand ?* 2010 (sous réserve)

• **T4** : Grigny et Montagny, sur le Garon.  
*Quoi ?* Construction d'un muret sur un linéaire de 550 mètres.  
*Combien ?* 615 000 €\*  
*Quand ?* 2011 (sous réserve)

• **T5** : Grigny et Montagny, sur le Garon.  
*Quoi ?* Construction d'un muret sur un linéaire de 220 mètres.  
*Combien ?* 267 000 €\*  
*Quand ?* 2011 (sous réserve)

• **T6** : Grigny et Givors, sur le Mornantet  
*Quoi ?* Construction d'une diguette sur un linéaire de 340 mètres sur les 2 rives.  
*Combien ?* 474 000 €\*  
*Quand ?* 2011 (sous réserve)



## Poursuite des travaux de protections contre les crues

Le 17 juin, lors d'une réunion publique à Brignais, Paul Minssieux (à droite) a présenté aux riverains du Garon les aménagements qui les protégeront des crues trentennales. Trois mois plus tôt, le Président du SMAGGA avait convié plusieurs associations de riverains du territoire à une visite de terrain afin de leur montrer les actions réalisées à la Cité du Garon à Givors, premier secteur ayant bénéficié des travaux de protections contre les crues.

• **T7** : Brignais, sur le Garon, de la place du marché au quartier de la Garonette.  
*Quoi ?* Construction d'un muret sur un linéaire de 637 mètres sur les 2 rives.  
*Combien ?* 716 000 €\*  
*Quand ?* 2009

• **T8** : Brignais, sur le Garon, de la place du marché au pont neuf.  
*Quoi ?* Construction d'une diguette sur un linéaire de 45 mètres. Mise en place de batardeaux. Etude topographique.  
*Combien ?* 100 000 €\*  
*Quand ?* 2010 (sous réserve)

• **T9** : Brignais, sur le Garon, du pont neuf au boulevard des sports.  
*Quoi ?* Construction d'une diguette ou d'un muret sur un linéaire de 170 mètres sur les 2 rives.  
 Doublement du mur en pisé existant sur un linéaire de 225 mètres.  
 Construction de batardeaux. Etanchéité d'ouvrages existants.  
*Combien ?* 376 000 €\*  
*Quand ?* 2010 (sous réserve)

• **T10** : Brignais, sur le Merdanson, secteur aval.  
*Quoi ?* Reprofilage du lit de la rivière.  
 Construction d'un muret sur un linéaire de 600 mètres sur les 2 rives.  
*Combien ?* 499 000 €\*  
*Quand ?* 2012 (sous réserve)

• **T11** : Brignais sur le Merdanson, secteur amont.  
*Quoi ?* Rehaussement du tablier du pont.  
 Construction d'un muret sur un linéaire de 65 mètres sur les 2 rives.  
*Combien ?* 352 000 €\*  
*Quand ?* 2012 (sous réserve)

• **T12** : Brignais, sur le Garon entre le boulevard des sports et le pont de la Levée.  
*Quoi ?* Dans le cadre des travaux de protections locales contre les crues, ce secteur n'avait pas été intégré au projet global d'aménagement des berges. Or, les crues de ces dernières années ont montré une certaine sensibilité sur ce périmètre. Le SMAGGA va étudier l'opportunité de prolonger les travaux sur cette portion. ■

\* estimations H.T.

## et aussi ...



Plusieurs centaines de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été accidentellement versées dans le ruisseau.

## Pollution sur le Furon

Jeudi 2 juillet 2009, une pollution a été détectée sur le Furon à Soucieu-en-Jarrest. Le dysfonctionnement d'un poste de relevage des eaux usées - ouvrage appartenant au SIAHVG<sup>(1)</sup> et géré par la société privée SDEI - est à l'origine du sinistre. Conséquence de l'incident, plusieurs centaines de m<sup>3</sup> d'effluents ont été accidentellement versées dans la rivière, transformant la limpidité des eaux en cloaque et supprimant toute vie aquatique sur plus de 2 kilomètres.

Le SMAGGA a rapidement réagi en mettant sur pied une cellule de crise. Les premières mesures ont ainsi pu être déclenchées le jour même : mise en place de barrages ; pêche électrique pour sauver les poissons non contaminés ; pompage des eaux souillées ; alerte des communes de l'aval afin qu'elles interdisent l'accès au cours d'eau, les prélèvements, la pêche et la baignade.

Par mesure de précaution, des prélèvements de l'eau de la rivière et de la nappe seront analysés pendant plusieurs mois. Si la nappe phréatique du Garon semble pour l'heure épargnée, le Furon devra attendre des années avant de retrouver son état initial, celui d'une réserve de pêche classée. ■

<sup>(1)</sup> Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Haute Vallée du Garon

## en bref

### 9 000 jeunes éduqués

Depuis 8 ans, le SMAGGA propose au jeune public - en collaboration avec 4 partenaires (Fédération de pêche, FRAPNA, MNLE, Naturama) - des animations basées sur le thème de la rivière. Pour l'année 2009/2010, le SMAGGA a souhaité améliorer son offre sur trois points :

- Élargir son public. Tout comme les écoliers de cycle 3, les enfants âgés de 7 à 13 ans inscrits en centres de loisirs pourront désormais bénéficier de ces animations.
- Densifier l'acquisition des connaissances en proposant une 3<sup>ème</sup> demi-journée d'animation.
- Renouveler les thématiques étudiées.

Rappelons que ces animations sont gratuites. Seul le transport éventuel est à la charge de l'établissement.

Téléchargez à partir du mois d'août le programme sur [www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr)

### Alerte à la crue

Pour améliorer la sécurité des personnes et des biens, le SMAGGA réfléchit à la mise en place d'un système d'alerte de crues.

Menée par son Président Paul Minssieux, une délégation du SMAGGA s'est rendue à Nîmes le 9 juillet. Après avoir subi de terribles inondations, la ville gardoise s'est dotée en 2005 d'un dispositif conjuguant suivi météo, mesures des hauteurs d'eau, calcul des débits, système d'alerte des riverains par téléphone. Celui-ci a retenu toute l'attention des élus du SMAGGA.



### Agriculture et territoire

Dans le cadre de leur quatrième année d'étude, les étudiants de l'ISARA de Lyon - Institut Supérieur d'Agriculture de Rhône-Alpes, se sont intéressés à la thématique « agriculture et territoire ». Pour préparer cette étude de cas, ils se sont penchés sur l'exemple du bassin versant du Garon. Ils ont été accueillis au SMAGGA le 2 mars par Charles Jullian, Vice-président délégué à la communication, qui leur a présenté le SMAGGA et son rôle dans la gestion du territoire du bassin versant.

«Préserver  
le bassin versant,  
c'est protéger  
la nappe.»

## en savoir +

### La nappe à la loupe

#### Emplacement géographique :

De Saint-Genis-Laval à Grigny.  
(Largeur maximale de 2 km).

#### Profondeur du niveau supérieur :

10 à 30 mètres.

#### Capacité totale : 25 millions de m<sup>3</sup>

#### Pompage annuel : 5 millions de m<sup>3</sup>,

par 3 syndicats intercommunaux :  
le SIDESOL, le SIMIMO\* et Rhône  
Sud.

#### Alimentation annuelle :

5,5 millions de m<sup>3</sup> (50 % eau de  
pluie, 50 % eau de la rivière).

#### Consommateurs : 90 000 hab.

\*Syndicat intercommunal de distribution  
des eaux de Millery/Mornant.

### La consommation d'eau à la maison

Une chasse d'eau : 10 à 12 litres

Une douche : 60 à 80 l.

Un bain : 150 à 200 l.

Un lave-linge : 70 à 120 l.

Un lave-vaisselle : 25 à 40 l.

Chasse d'eau fuyant 1 journée : 500 l.

Un robinet qui goutte 1 journée : 300 l.

Laver son automobile : 200 l.

Source :

Livret ressource « eau, fleuves et patrimoine » édité  
par le Grand Lyon

120 m<sup>3</sup>. Au prix de 1,6 € du m<sup>3</sup>, cela représente  
une dépense annuelle de l'ordre de 200 € TTC (à  
laquelle il faut ajouter, pour les foyers raccordés  
à l'assainissement collectif, le coût de la collecte,  
du transport et du traitement des eaux usées),  
un montant raisonnable négocié par le syndicat  
intercommunal lors du renouvellement du  
marché de la distribution de l'eau potable.

«L'eau est un produit de première nécessité,  
taxer l'accès à la ressource pénaliserait les moins  
favorisés», clame Geneviève Clerjon, membre  
du bureau de l'Association des Consommateurs  
d'Eau du Lyonnais basée à Vaugneray. «Il  
faut lutter contre le gaspillage en informant  
et en responsabilisant les consommateurs»,  
poursuit-elle. Cela passe par des changements  
d'habitudes : ne pas arroser sa pelouse en été  
et surtout pas avec de l'eau potable mais avec  
de l'eau de pluie récupérée<sup>(2)</sup>, moins laver son  
automobile... les exemples ne manquent pas.  
Mais le gaspillage n'est pas toujours où l'on croit.  
En effet, certains réseaux français de distribution  
d'eau potable sont comparés à des passoires.  
Celui du SIDESOL accuse une perte de 19% du  
volume d'eau transporté, soit une quantité jugée  
acceptable par l'Agence de l'Eau - établissement  
public de l'État au service de l'eau et des milieux  
aquatiques - qui établit une échelle qualitative  
de l'étanchéité des réseaux. «L'étude sur la  
nappe nous a permis de quantifier les volumes  
d'eau perdus. Nos efforts se poursuivent afin de  
traquer les fuites», indique Daniel Jullien.

#### Croissance démographique et urbanisation

En 1999, la nappe alimentait 80 000 habitants,  
en 2009 elle fournit de l'eau potable à près  
de 10 000 habitants supplémentaires. «Si  
nous ne modifions pas nos comportements  
dès maintenant, la nappe ne sera bientôt plus  
capable de supporter la demande en eau liée  
à l'augmentation de la population», insiste  
Daniel Jullien.

La croissance démographique entraîne  
également un phénomène d'urbanisation.  
Béton, asphalte, goudron... remplacent champs  
et pâturages et transforment la nature des  
sols en supprimant leur capacité à absorber  
les eaux pluviales. Conscientes du problème,  
la plupart des communes inscrivent des  
mesures compensatoires dans leur Plan Local  
d'Urbanisme (PLU). Rétention des eaux de  
pluie à la parcelle, infiltration des eaux de toiture  
dans les sols, extension des fossés le long des  
routes dans les zones naturelles... ont fait leur  
apparition pour contrer l'avancée des effets  
pervers de l'urbanisation.

Destinées à limiter le ruissellement des eaux  
de pluies et à favoriser leur infiltration dans la  
nappe, ces actions ont également un impact  
positif sur la lutte contre les pollutions. En effet,  
le phénomène de ruissellement



En moyenne, un français consomme  
150 litres d'eau par jour. 7% de l'eau  
utilisée est consacrée à l'alimentation  
(cuisson et boisson) ; 83% à l'hygiène,  
au nettoyage et à l'arrosage.

accentue la concentration des polluants due à  
l'activité humaine (circulation automobile, pollution  
atmosphérique, utilisation de pesticides...) qui sont  
en partie transportés jusqu'à la rivière, principal  
exutoire sur un bassin versant. Un danger à long  
terme quand on connaît le lien étroit entre la  
rivière et la nappe sur sa partie sud.

Protéger la rivière, c'est donc protéger la  
ressource. La qualité de notre eau potable est  
bonne, l'étude et les mesures scientifiques  
effectuées régulièrement sur des prélèvements  
l'attestent. Pourtant, la vigilance reste de mise.  
L'eau de la nappe est un bien trop précieux.  
Qu'arriverait-il si notre eau devenait impropre à  
la consommation ?

Pour limiter les scénarii catastrophes, un  
périmètre de protection est systématiquement  
instauré autour des puits de captage. Celui-ci  
n'empêcherait pas l'infiltration accidentelle d'une  
pollution dans la nappe. Il permet toutefois de  
détecter rapidement l'intrusion d'un polluant et  
de prendre les mesures qui s'imposent pour  
stopper tout risque sanitaire.

Pour éviter d'en arriver là, nous devons tous  
prendre conscience de la rareté de la ressource  
en eau. Utiliser des produits respectueux de  
l'environnement, chasser les gaspillages, sont  
des gestes simples pour protéger et préserver  
la nappe du Garon. Dès à présent, pensons à  
l'avenir de nos enfants, sous peine de leur faire  
boire une tasse lourde de conséquences. ■

(1) Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud  
Ouest Lyonnais regroupant 15 communes dont 7 situées sur  
le territoire du SMAGGA.

(2) Le Département finance une partie des installations  
destinées à récupérer les eaux pluviales. Elles peuvent  
également faire l'objet d'un crédit d'impôt jusqu'au 31  
décembre 2009.

Directeur de la publication : Paul Minssieux  
Directeur de la rédaction : Sébastien Laurent  
Maquette : SMAGGA - Sébastien Laurent  
Photos : SMAGGA  
Impression : Option Impression  
Imprimé sur papier recyclé «Cyclus Print»



#### SMAGGA

(Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)  
Structure porteuse du **Contrat de Rivière du Garon**  
Maison Intercommunale de l'Environnement  
8, chemin des Tard Venus 69530 Brignais  
Courriel : crgaron@smagga-syseg.com  
www.contratderivieredugaron.fr



Direction régionale de l'aménagement  
RHÔNE-ALPES

Rhône-Alpes



1 bassin versant, 27 communes - Brignais / Brindas / Chaponost / Charly / Chassagny / Chaussan / Givors / Grigny / Messimy / Millery / Montagny  
Mornant / Orliénas / Rontalon / S<sup>t</sup>-Andéol-le-Château / S<sup>te</sup>-Catherine / S<sup>t</sup>-Didier-sous-Riverie / S<sup>t</sup>-Genis-Laval / S<sup>t</sup>-Laurent-d'Agnay / S<sup>t</sup>-Martin-en-Haut  
S<sup>t</sup>-Maurice-sur-Dargoire / S<sup>t</sup>-Sorlin / Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Vourles / Yzeron